

3 ans de prison pour 4 passeurs de harragas

Le tribunal de Skikda a condamné, ce lundi, à 3 ans de prison ferme 4 individus, A. B., A. H., L. D. et A. C. B., accusés de servir de passeurs aux harragas. Le tribunal a retenu contre eux le chef d'inculpation d'activité et d'organisation de l'émigration clandestine et de tentative illégale de quitter le territoire national par voie maritime. Les faits de cette affaire remontent au 4 juin dernier lorsqu'une embarcation de plaisance, utilisée pour la traversée de 13 harragas, a subi une voie d'eau près de l'île de Serigina, près de Skikda, les empêchant de se rendre en Sardaigne, sur les côtes italiennes. Les 13 harragas ont été repérés le lendemain vers 10h du matin par les gardes-côtes à 19 milles marins au nord-ouest de l'île de Serigina. Ils ont été secourus par les gardes-côtes qui les ont remis ensuite à la police. L'enquête révélera que deux des mis en cause avaient acquis un bateau de plaisance auprès de A. H., qui a, en réalité, vendu l'embarcation de famille à L. D., avec la complicité de A. C. B., au prix de 130 millions de centimes. Devant le juge, A. H. niera les faits qui lui sont reprochés et se contentera de dire qu'il a revendu l'embarcation à des personnes qu'il ne connaissait pas. Le coordinateur de cette traversée de la Méditerranée a exigé une somme de 12 millions de centimes pour chacun des aventuriers, tous originaires de Collo.

A. Boukarine